

Séance du 2 juin 2014

Le deux juin deux mille quatorze, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jérôme VIC, Maire.

Présents : Mmes SOUCHE, BROUET, GALINDO, LIMOUSIS, BUTSCHER – MM. VIC, FABRE, BRUSTOLIN, FLEURET, FERNANDEZ, KREMER.

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. BRUSTOLIN.

M. VIC remercie les membres du conseil municipal de leur présence et ouvre la séance. Monsieur le Maire demande s'il peut modifier l'ordre des sujets à traiter et rajouter deux objets à la séance : transfert de la subvention pour la construction de la cantine et retrait éventuel de la commune du SIVOM de la Gardonnenque. A l'unanimité, sa proposition est acceptée.

Signature convention « cadre » entre la commune et Alès Agglomération suite au transfert de compétence du service assainissement collectif

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L521-4-1 et D5211-16,

Vu la délibération C 2013.01.01 en date du 7 janvier 2013 relative aux statuts d'Alès Agglomération et prévoyant la compétence assainissement,

Considérant que suite au transfert de la compétence assainissement collectif des communes vers la Communauté d'Alès Agglomération, le service assainissement collectif des communes est à la disposition de la Communauté d'Alès Agglomération,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités techniques et financières de cette mise à disposition,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, autorise Monsieur le Maire à signer la convention « cadre » qui fixe les modalités de la mise à disposition du service assainissement collectif de la commune de Martignargues à la Communauté d'Alès Agglomération.

Bien que la décision soit prise au niveau de la signature de la convention cadre avec Alès Agglomération, est-ce qu'Alès Agglomération garde la compétence au niveau de l'intervention et de l'entretien du réseau assainissement ? Avance des dépenses par la commune sur l'année et remboursées par Alès Agglo en N+1. La question se pose également sur le remboursement des heures effectuées par Patrice BANFI à la station d'épuration et de relevage. Le problème se pose également avec Nicole SEGURA qui effectue le nettoyage des locaux scolaires.

La question sera posée aux responsables du service assainissement et du service éducation d'ALES AGGLO.

Délibération sur la gestion des bâtiments mis à la disposition d'Alès Agglomération

Monsieur le Maire fait part de la convention qui doit être signée entre la commune et Alès Agglomération concernant la mise à disposition des locaux dans le cadre scolaire. Les surfaces utilisées dans le cadre scolaire doivent être notifiées au service du patrimoine afin de pouvoir quantifier la part que l'AGGLO doit prendre en charge car un seul compteur d'eau, et d'EDF dessert l'ensemble du bâtiment Mairie/Ecole/Salle polyvalente. Il est envisagé de faire installer des compteurs séparatifs.

Compte tenu du manque de précision sur ces remboursements, le conseil municipal ne prend pas décision et souhaite une rencontre avec M. ANDREANI du service patrimoine d'ALES AGGLO. Si les clauses de la convention sont satisfaisantes, le conseil municipal autorise M. VIC à signer le projet de délibération tel que présenté ainsi que la convention s'y rapportant.

Transfert partiel subvention FDE cantine sur travaux d'investissement divers / avenant au contrat dotation de solidarité 2012 / 2014.

Compte tenu que le projet de construction d'un restaurant scolaire n'aboutisse avant fin 2014 en raison du non achèvement du Plan Local d'Urbanisme, le conseil municipal souhaite qu'une partie de la subvention de 85 775 € soit allouée pour des travaux d'investissement divers : mise en discrétion des containers à ordures ménagères, climatisation de la salle polyvalente, aménagements à l'école avec pose de grilles de clôture et portails, acquisition de jeux pour enfants. Les premiers devis reçus s'élevaient à la somme de 39 000 € TTC. La subvention serait de 50% du montant HT. La décision définitive sera prise après réception des derniers devis.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la proposition de M. VIC. Il est fait remarquer la proposition très attrayante de M. BOULENC, artisan Maçon, pour la mise en discrétion en pierres de 17 containers pour la somme d'environ 9 000 € HT.

Monsieur VIC précise qu'il a sollicité le Conseil Général du Gard pour un avenant au contrat de Dotation de Solidarité concernant des acquisitions diverses (numérotage immeubles, panneaux d'information, radars pédagogiques. Le changement d'affectation porterait sur l'acquisition d'un véhicule avec remorque pour les services techniques pour un montant total HT de 7 327.21 €.

Après une brève discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre la demande de transfert de dotation au Conseil Général et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Site internet

Rencontre avec deux prestataires : rencontre avec démonstration pour le 1^{er} et un lien internet pour le second.

Le choix s'oriente vers M. Guilhem MERIC de Montpezat dont le devis s'élève à la somme de TTC de 1 900 € (TVA non applicable). Deux conseillères municipales se proposent pour s'en occuper et le tenir à jour : Mmes Sandrine BROUET et Amparo GALINDO.

Le conseil municipal accepte le devis et le volontariat de Mmes BOUET et GALINDO.

Fête du 14 juillet

Il est décidé d'organiser la fête du 14 juillet qui se aura lieu en fait le dimanche 13 juillet 2014. Un apéritif dînatoire sera servi à la population. Des inscriptions seront prises afin de mieux évaluer les quantités à prévoir et informer le traiteur. Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres après la journée taurine du 14 juin organisée par la Société de Chasse. Plusieurs traiteurs ont été contactés ; deux ont été retenus pour un montant TTC de 8.50 € par personne: « Le Pré en Bulles » à Uzès et « Le Marypol » à Vézénobres. Après discussion, le choix s'oriente vers « Le Pré en Bulles » plus copieux en quantité. Un feu d'artifice sera tiré pour l'occasion (budget modéré).

Retrait du SIVOM de la Gardonnenque

L'ancienne municipalité avait émis l'idée que la commune de Martignargues se retire du SIVOM du collège de Gardonnenque. Aucune démarche n'a été faite pour donner suite à l'affaire.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de demander le retrait de la commune du syndicat. Un courrier motivé, accompagné de la délibération, sera adressé à Monsieur le Préfet du Gard pour l'informer de la décision.

Questions diverses

- Demande M. Michel PAGNOL domicilié à Ners pour l'acquisition d'une parcelle communale cadastrée section A n° 8 d'une superficie de 22a 80 afin d'y planter des oliviers. Il propose la somme de 1 100 €. A l'unanimité moins une abstention, le conseil municipal refuse de vendre la parcelle.
- M. ESPERANDIEU Gilbert domicilié dans la commune, récemment installé auto entrepreneur pour un montant horaire HT de 40 € (auto entrepreneur : pas de TVA applicable) effectuera le broyage des bordures de chemins.

- Commande par l'ancienne municipalité d'un panneau d'information plan du village à « PUBLIC IMAGE » sis à Saint Mamert du GARD, des informations complémentaires sont à demander sur le projet.
 - Mail de M. CAPGRAS qui souhaite la signalisation des gîtes et des maisons d'hôtes sur le GPS.
 - Il serait souhaitable d'y faire figurer également le cimetière, l'église, l'ensemble communal Mairie-Ecole-Salle polyvalente. Demande d'un devis concernant le privé et le public avec une même charte signalétique et payante pour chaque intervenant.
 - Cinéma : relance faite semaine 22 auprès de Cinéplan pour l'organisation des séances de cinéma dès la rentrée prochaine
 - Marché du samedi : une convention sera signée entre la commune et les divers commerçants afin de respecter certaines règles de propreté des lieux en fin de marché et d'utilisation du local technique (accès pour prise électrique).
 - Réunion à l'Assemblée Général des Maires du Gard le samedi 14 juin prochain. Personne ne souhaite y assister.
 - Rythmes scolaires : le souhait des mairies était de faire 3 heures le jeudi après midi ; l'académie a répondu qu'il fallait des personnes qualifiées pour garder les enfants. Dans ce cas, les intervenants sont rémunérés par les communes et non par Alès Agglomération. Une réunion est prévue ce soir pour finaliser le projet.
- Cadeau de départ aux élèves de CM2 : la cérémonie de remise des dictionnaires ou calculatrices se fera à l'école en présence des maires des communes du SIRS. Le choix sera fait pour l'ensemble des élèves du regroupement.
- Schéma directeur d'assainissement : c'est le cabinet GAXIEU qui travaille sur le dossier.
- Pour le pluvial, il faudra avoir recours à une assistance maîtrise d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.